

BULLETIN MUNICIPAL

Retrouvez toute l'actualité de votre mairie sur : www.saint-ouen-les-vignes.fr

ÉDITO DU MAIRE



LES TRAVAUX DE PRINTEMPS

Les beaux jours venant, on a coutume de se lancer dans ce que l'on appelle « le grand ménage de printemps ». Cette expression, utilisée autrefois dans le monde rural, signifiait que le temps était venu de vider caves et greniers pour laisser la place aux nouvelles récoltes.

Cette année, la Communauté de Communes du Val d'Amboise, la Commune de Saint-Ouen-les-Vignes et leurs services auraient pu sacrifier à cette simple tradition si la volonté n'avait pas été plus forte de bousculer le calendrier et d'activer un ambitieux programme d'investissement. Du moins à la taille de notre commune. Rien à vider donc mais tout à construire, avec pas moins de trois chantiers qui vont se dérouler dans le bourg dans les semaines et mois à venir. « Les grands travaux de printemps » vont perturber nos habitudes et nos déplacements. Pour un « mieux » ou un « plus », profitable à tous, il faudra assurément faire preuve de compréhension et de patience.

De la patience et du courage, notre couple de boulangers en aura bien besoin pour continuer son activité en site occupé par les artisans en charge de l'exécution des travaux d'extension et de rénovation de la boulangerie. Le 20 avril, les premiers coups de pioche se sont fait entendre dans le secteur très contraint du centre-bourg (commerce/école/ALSH/services techniques municipaux). Le chantier est annoncé pour une durée de huit mois. Il est le résultat d'un long processus de réflexion et de recherche de financements entre les trois acteurs, la CCVA, la Commune de Saint-Ouen-les-Vignes et les exploitants. Tous trois espèrent ainsi voir modernisé et pérennisé un commerce indispensable pour plusieurs communes du territoire.

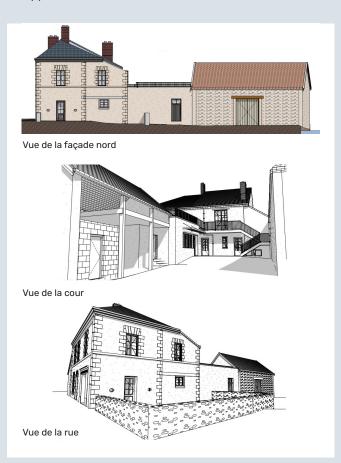
L'école est tout aussi impactée mais pour une durée moindre. Le chantier de rénovation énergétique du préfabriqué qui accueille actuellement la garderie, le centre de loisirs et la salle de psychomotricité, débute le 2 mai pour une durée de deux mois. Ce projet se veut exemplaire en matière de gestion des bâtiments publics de la commune. Un gain d'économie de 76 % est attendu sur la facture d'énergie.

Encore plus que d'habitude, aux abords de l'école, il est demandé aux parents la plus grande prudence aux moments d'entrée et de sortie des classes, ainsi que le strict respect des protocoles d'accès. Ces derniers ont été conjointement élaborés par la Commune et les Directions de l'école et de Bul' de Mômes, et communiqués à l'ensemble des familles concernées.

Enfin, le dernier chantier concerne la réhabilitation complète de l'aire de jeux pour enfants. Maintenue sur l'Île, elle sera agrandie pour accueillir davantage de jeux, dans un esprit nature pour une bonne intégration dans le site. L'ensemble sera sécurisé et agrémenté d'équipements de détente (tables et bancs). Cette opération, reportée au budget 2023, participe à l'une des phases d'aménagement des sites de l'Île et des Étangs. Le chantier débutera en fin de printemps si l'état du terrain le permet.

Pour plus de précision, vous pouvez découvrir à la page 5 les fiches de présentation et les plannings de ces trois réalisations. Après deux années difficiles liées à la crise sanitaire, et malgré des contextes économique et énergétique mettant à rudes épreuves les budgets des collectivités, l'équipe municipale est heureuse de pouvoir enfin passer à l'action et ainsi concrétiser son programme d'investissement. Sans aucun doute, après les premiers désagréments, vous serez durablement les bénéficiaires du « printemps des travaux ».

Philippe DENIAU



DANS VOTRE PROCHAIN BULLETIN:

SPÉCIAL BUDGETS : présentation du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023

VŒUX DU MAIRE

Un grand remerciement aux personnes venues nombreuses pour assister à cette traditionnelle cérémonie des vœux qui est pour nous tous l'occasion de nous retrouver et de partager un moment de convivialité. Charles et Pierre, duo saxo piano, nous ont accompagnés tout au long de cette matinée.

Cela a été le moment idéal pour remettre à Mme Dominique PIAZZA-DUMAY la médaille d'honneur de la commune et à Mme Véronique GUYON la médaille de l'engagement associatif. Nous leur sommes reconnaissants pour leur dévouement et leur implication pour notre collectivité. Nous tenons à remercier également toutes les personnalités qui ont répondu présent à cette invitation.





Photo de gauche: Mme PIAZZA-DUMAY et M. le Maire.

Photo de droite : Mme Véronique GUYON et M. Jocelyn CONZETT représentant de La Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif.

GOÛTER DES AÎNÉ.E.S

Vendredi 20 janvier 2023, le Centre Communal d'Action Sociale recevait les aîné(e)s pour un goûter animé où chacun eut plaisir à partager ce moment de retrouvailles après la période covid. Jean-Luc MARIDA ouvrait les festivités par une présentation rappelant la présence du peintre Emile SABOURAUD dans notre village entre 1937 et 1946.

Les délicieuses pâtisseries réalisées par notre boulanger local et servies par les membres du CCAS, d'Unis Cité et de Bul' de Mômes, eurent un grand succès. L'ambiance musicale avec Jean à l'accordéon et Colette au chant donnait un air de guinguette à cet après-midi.



LA POÉSIE À L'HONNEUR!

Le vendredi 14 avril s'est déroulée à Montreuil-en-Touraine la deuxième édition du concours de récitation initié l'an passé par la municipalité montreuilloise et maintenant élargi aux communes de Neuillé-le-Lierre, Noizay et Saint-Ouen-les-Vignes.

Cette année, douze candidats et candidates, âgés de 9 à 12 ans, concouraient sur le beau et riche thème de l'amitié.

Arthur GUIRAO, Louise LEVIONNAIS, Nohémie MARTIN, Rose de SOUZA PINTO, Emma TAVERNE avaient accepté de relever le défi et représentaient Saint-Ouen-les-Vignes.



Encouragés par leurs familles présentes dans la salle, les enfants ont courageusement surmonté leur « trac » et ont présenté au jury une belle variété de textes, de MUSSET à des auteurs contemporains comme MAXALEXIS. Une mention spéciale est d'ailleurs à décerner à l'oncle poète de la jeune Emma qui lui a écrit une magnifique ode à l'amitié, spécialement pour le concours!

Le jury, bienveillant mais néanmoins exigeant, était composé de M. Daniel LABARONNE -député, de Mme Catherine BOULESTEIX - inspectrice départementale de l'Éducation Nationale, de Mme Anne CERTIN -principale du collège Malraux, de Mmes BENOIST, GODEFROY, HUSZTI, LEJEUNE - représentantes des différentes municipalités.

Il a noté avec rigueur et impartialité tous les candidats et les candidates, appréciant l'important travail de préparation que tous et toutes avaient fourni et la qualité de la prestation offerte par chacun.e.

C'est à la jeune Audonienne Rose de SOUZA PINTO que le jury a décerné le premier prix du concours, pour sa belle interprétation, très sensible, du texte « À mon ami Alfred T. », d'Alfred de MUSSET.

Puis, sous les applaudissements nourris et mérités du public, chaque candidat-e s'est vu remettre un diplôme, des chèques-cadeaux de la part des quatre municipalités ainsi que de nombreux livres et lots offerts par des commerçants d'Amboise.

Toutes nos félicitations et nos remerciements à la lauréate ainsi qu'aux autres concurrent-es qui, chacun-e à leur manière, grâce à leur travail et leur talent, nous ont permis de partager ce délicieux moment de poésie.

« COUP DE MAIN CITOYEN » AU CIMETIÈRE : BRAVO ET MERCI !



Depuis le 1er janvier 2017 et la loi Labbé, l'État, les collectivités locales et les établissements publics ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et voiries. Au 1er juillet 2022, leur interdiction a été étendue à de nouveaux lieux, dont les cimetières.

Cette loi, ô combien nécessaire et bénéfique pour l'environnement, rend cependant plus difficile l'entretien des cimetières, et cela peut être la cause de l'incompréhension ou du mécontentement des familles venant fleurir les tombes de leurs défunts.

RAPPEL : les familles ont la responsabilité et l'obligation d'entretenir les tombes de leurs défunts. Mais, sans laisser ces lieux être envahis par les herbes folles, peut-être est-il temps d'accepter qu'ils ne soient pas que des déserts minéraux où les seuls végétaux ayant droit de cité sont les chrysanthèmes à la Toussaint...

À Saint-Ouen-les-Vignes, si la grande majorité des visiteurs de notre cimetière lui reconnaît

beaucoup de charme et s'accorde à le trouver bien entretenu, il n'en reste pas moins que contrôler la végétation spontanée qui s'y déploie relève du défi pour nos deux employés communaux, en particulier au printemps!

Aussi l'équipe municipale a-t-elle proposé aux Audoniens et Audoniennes de venir leur prêter main-forte.

Le mercredi 27 mars, une vingtaine de volontaires de tous âges a répondu à l'appel.



La météo avait pris le parti d'encourager les travailleurs et c'est sous un soleil printanier que chacun y est allé, qui de son sarcloir, qui de son balai, pour gratter la mousse autour des tombes, arracher les herbes envahissantes, balayer les feuilles et aiguilles mortes de l'hiver...

Les plus jeunes participants (de 7 à 10 ans) n'ont pas été en reste et à la fin de l'après-midi, même si tout le cimetière n'avait pu être désherbé, chacun pouvait être fier et heureux du travail accompli.

Un grand merci à toutes et tous!

Cette opération est appelée à être renouvelée et Audoniennes et Audoniens seront à nouveau invités à donner un « coup de main citoyen » cet automne.

N'hésitez pas à donner dès maintenant vos coordonnées en mairie afin d'être prévenu-e personnellement par mail ou téléphone.

VISITE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le 20 février dernier, dans le cadre d'une visite de secteur, Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, est venu à la rencontre des élus de Saint-Ouen-les-Vignes.



Monsieur le Maire et une délégation du Conseil municipal ont pu échanger pendant une heure trente sur les principaux projets de la commune. Il s'est particulièrement intéressé aux projets des Étangs et de la boulangerie. Pour ce dernier, et pour tenir compte des coûts inflationnistes, il a évoqué la possibilité d'une aide complémentaire du Département si l'État consentait à une participation supplémentaire. Le Président a rappelé par ailleurs que le département est un partenaire financier des collectivités, notamment au titre du fonds Départemental de Développement (F2D) ou du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) dont notre commune a bénéficié sur plusieurs opérations d'investissement. Par contre, il s'est montré beaucoup plus réservé sur d'éventuelles aides susceptibles de débloquer le projet du Chêne de la Liberté.

Sous un beau ciel bleu, il a pris congé de nous, tout en reconnaissant que notre village avait beaucoup de caractère et de nombreux atouts en sa faveur. Mais cela, nous le savions déjà!

CITOYEN(NE)S À L'HONNEUR

HÉLÈNE LEVIONNAIS, UNE AUDONIENNE ENGAGÉE POUR LA MOBILITÉ ACTIVE

Vous ne la connaissez peut-être pas mais vous l'avez certainement vue, aux heures d'entrée et de sortie des classes ou sur les routes de Saint-Ouen-les-Vignes, de Pocé-sur-Cisse ou encore de Nazelles-Négron. Qu'elle pousse une poussette aux multiples occupants ou qu'elle s'adonne au jogging, elle avale les kilomètres à pied avec un belle envie et une énergie impressionnante.

Mais depuis peu, elle a changé son mode de déplacement et de transport des quatre jeunes enfants dont elle a la garde pour un... vélo-cargo électrique. Un triporteur nouvelle génération, en sorte!



Mais Hélène, présentez-vous et dîtes nous pourquoi cet investissement conséquent ?

« À 46 ans, passionnée de sport, de jardinage et sensible à la nature, je souhaite garder la forme et préserver notre planète. Le vélo est une solution idéale pour aller plus loin. La majorité de nos déplacements font moins de 10 Km. Le projet est né du contexte de restriction de carburants. Ma collègue m'a fait essayer son vélo-cargo et ma décision était prise!!

Mais l'investissement est conséquent. Le coût pour l'achat d'un triporteur électrique s'élève à 4 200€, soit le prix d'une petite voiture d'occasion. Je suis assistante maternelle. C'est un véritable outil de travail qui assure la protection des enfants, âgés d'au moins neuf mois. Je l'utilise aussi pour faire mes courses alimentaires. Je suis adhérente de deux AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).

J'ai fait largement connaître mon projet et cinq artisans locaux, sensibles aux sujets environnementaux et convaincus de mon engagement, ont décidé de m'aider en contribuant à hauteur d'un quart du financement. Mes cinq sponsors sont : A2ME (Matériaux Écologiques), ARBORES-CENS (Menuiserie), PAYSAGE DU PLESSIS (Paysagiste), ALPHA SERVICES (Froid et Climatisation) et LA GRAFFI-NERIE (Impressions et Signalétique). Je regrette cependant que le Conseil départemental ou la CCVA ne m'aient pas aidée. Tout comme je regrette le manque de parking à vélos et l'absence de pistes cyclables sécurisées dans notre périmètre.

L'usage du vélo-cargo dans le cadre de mon activité professionnelle s'est révélé pour moi comme une évidence. C'est également un partage avec les jeunes enfants que je transporte. Et croyez-moi, ils en redemandent. »

À noter qu'un second vélo-cargo électrique circule depuis quelques semaines sur Saint-Ouen-les-Vignes et ses environs. Il est utilisé par Mme Mélanie THOMAS (propriétaire des deux tiny-houses de la rue de La Montagne) pour se rendre à son travail sur Limeray, par tous les temps. Elle aussi entend réduire sérieusement son empreinte carbone lors de ses déplacements quotidiens.

La compétence « mobilités et transports » relève de la Région Centre-Val de Loire. Actuellement, la CCVA porte une étude sur les mobilités actives (vélo et marche à pied) et alternatives (covoiturage). Le Plan de Mobilité Durable et Alternative (PMDA) en cours d'élaboration comprendra, entre autres axes, le schéma directeur cyclable de notre territoire. Nous reviendrons sur ce sujet.

SOPHIE MAGUET-LECOMTE, UNE FEMME QUI A DU CHIEN!

Il nous est parfois donné de voir déambuler dans le village toute une troupe de chiens accompagnés de leurs maîtres et maîtresses... Même si l'époque est aux manifestations de rues, ici nulle pancarte ou revendication, il s'agit simplement des participants aux séances d'éducation canine proposées chaque semaine par Sophie MAGUET-LECOMTE.

Passionnée par son métier, elle évoque avec enthousiasme son parcours professionnel et son amour des animaux... Sophie MAGUET-LECOMTE a vu naître sa vocation au contact de sa première chienne Fidjie. La complicité qu'elle avait nouée avec cet animal lui a fait entrevoir la richesse des relations possibles avec « le meilleur ami de l'homme », ainsi que l'apaisement et le bien-être qu'elles pouvaient apporter.

Issue d'une famille historiquement ancrée à Saint-Ouenles-Vignes, c'est tout naturellement qu'elle s'y est installée et qu'elle y travaille, depuis vingt ans, après une formation d'éducateur canin et l'obtention du certificat de capacité obligatoire pour exercer.



Elle partage actuellement son activité professionnelle entre l'éducation canine, la médiation animale et le toilettage pour chiens en salon mobile, tout en continuant d'approfondir ses compétences par une formation continue régulière et multiple.

Rejoignons-la un samedi matin, sur son terrain aménagé du « Puits Rosé » au-dessus du Vigneau : huit chiens et leurs maîtres ou maîtresses sont là, et après un accueil chaleureux et convivial autour d'un petit café, tout le monde se met au travail. Oui, « tout le monde » car hommes et bêtes sont tous ici des élèves !

Pendant plus d'une heure, Choupette, minuscule bichon maltais, tout comme Skothy, l'impressionnant berger de 42 kg et leurs six congénères vont alterner les exercices de mise en confiance, d'apprentissages de plus en plus complexes en répondant aux consignes données par leurs maîtres. Ceux-ci, attentifs aux réactions de leur animal, apprennent à mieux le connaître, à s'affirmer face à lui, dans le respect de ses besoins et de sa personnalité. Une école du chien comme du maître!

Sous le regard bienveillant de Sophie et en suivant ses consignes, au fil des séances qui peuvent aussi avoir lieu dans la campagne ou les villages environnants (et parfois même dans des canoés sur la Loire!) chacun progresse à son rythme, « sans jugement, insiste l'éducatrice, chacun doit pouvoir se sentir bien ».

L'attention portée au bien-être de tous et sa conviction de la richesse de la relation entre l'être humain et l'animal amènent Sophie MAGUET-LECOMTE à développer aussi son activité dans le domaine de la médiation animale auprès de nos aînés en EHPAD ou des enfants des centres de loisirs.

Les anciens retrouvent sensations et souvenirs de leur vie passée, et les enfants apprennent à aborder un animal en sécurité, à se mettre à sa place pour ne pas le brusquer, ils gagnent ainsi en confiance en dépassant leurs appréhensions.

Pour tous, l'animal a un effet apaisant, voire thérapeutique parfois...

Riche et varié, le métier de Sophie la passionne et l'on ne s'étonnera pas de l'entendre dire que « d'année en année [elle] s'y épanouit »!

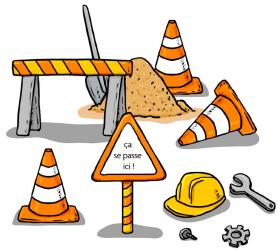
LES TRAVAUX

L'AIRE DE JEUX DE L'ÎLE

Projet : aménagement complet de l'aire de jeux pour enfants avec installation d'une fosse équipée de 5 jeux (modulaire 2 tours, nid d'oiseau, slackline, 2 jeux ressort), de 3 bancs, de tables de pique-nique et d'une corbeille tri sélectif.

- Maître d'ouvrage et d'œuvre : commune de Saint-Ouen-les-Vignes.
- Coût : 37 957 € TTC (dont 18 163 € de préparation du terrain et de pose des équipements)
- Financement : opération subventionnée à 35 % (Fonds Départemental de Solidarité Rurale 13 347 €).
- Durée du chantier : 1 mois.

Planning: début des travaux souhaité en juin 2023 selon météo et état de la prairie (prairie humide et accès délicat par les étangs). Livraison attendue avant le festival BD Les Courants des 1er et 2 juillet.



LA BOULANGERIE

Projet: percement du porche de la grange pour accès à la cour - extension pour accueil du nouveau fournil, aménagement des locaux existants (laboratoire, toilettes), équipements.

- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Val d'Amboise.
- Maître d'œuvre : Cabinet MAES Architecture.
- Coût: 500 000 € TTC.
- Financement : opération subventionnée à 80 % dont apport de la Commune pour 50 000 €.
- Durée du chantier : 8 mois annoncés.
- Planning : début des travaux mi-avril 2023 ;
- Semaines 16 et 17 démolition et ouverture de la porte cochère dans la grange (face au moulin);
- Mai à juillet extension entre la boulangerie actuelle et la grange - maçonnerie et étanchéité de la terrasse;
- Début août : livraison du nouveau four ;
- Mi-août : pose des menuiseries (selon délais de livraison);
- Septembre: création des ouvertures sur le pignon nord de la boulangerie;
- Juillet à novembre : aménagements intérieurs (cloisons, carrelage, peinture...).

LE PRÉFABRIOUÉ DE L'ÉCOLE

Projet : rénovation énergétique du local, isolation complète intérieure, menuiseries isolantes, chauffage, climatisation, sanitaires, peinture.

- Maître d'ouvrage : commune de Saint-Ouen-Les-Vignes.
- Maître d'œuvre : Cabinet MAES Architecture.
- Coût : 137 405 € TTC.
- Financement : opération subventionnée à 65 % (CAF 25 000 € + SIEL 30 000 € + État 34 484 €) + prêt à taux zéro CAF 25 000 €.
- Durée du chantier : 2 mois.
- Planning : début des travaux 2 mai 2023.
- Semaines 18 : dépose du plafond et de l'isolation ;
- Semaine 19 : dépose des ouvertures anciennes et pose du nouveau plafond ;
- Semaine 20 : préparation électricité, plomberie, isolation et pose des nouvelles ouvertures ;
- Semaines 21 à 24 : travaux intérieurs et peintures ;
- Semaine 25 : peinture extérieure.

SPÉCIAL « CRISE ÉNERGÉTIQUE »



LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE COMMUNAL (PSEC)

Le plan de sobriété énergétique a été annoncé le 6 octobre dernier par le Gouvernement. Il prévoit une réduction de 10 % de la consommation d'énergie d'ici 2024, à tous les niveaux : État, entreprises, collectivités et ménages.

L'augmentation significative des coûts de l'énergie et son impact sur le budget des collectivités, entre autres, impose une réflexion sur les volumes consommés et sur le mode de gestion des bâtiments et de l'éclairage publics.

À ce jour, l'impact a été en partie contenu par les effets du bouclier tarifaire qui plafonnent à 15 % la hausse du coût du gaz pour les ménages (mesure applicable jusqu'au 1/07/2023) et de l'électricité pour les petites entreprises et les communes de moins de 2000 habitants. Cependant, depuis le 1/12/2020, le plafonnement des tarifs réglementés de vente (TRV) du gaz n'est pas assuré pour les collectivités. Sauf nouvelle disposition législative, les plus petites collectivités, qui emploient moins de 10 salariés et dont les recettes sont inférieures à 2 M €, sont éligibles au seul TRV électricité et au plafonnement de 15 %. Les annonces actuelles du Gouvernement ne laissent pas présager un maintien du dispositif pour les années à venir. L'effort doit prioritairement se concentrer sur les bâtiments chauffés au gaz.

Pour rappel, la commune a déjà engagé un plan de réduction des consommations d'électricité dans le domaine de l'éclairage public, avec l'adoption au budget 2021 d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui consiste à changer l'ensemble des systèmes d'éclairage par des ampoules led. Deux tranches ont déjà été effectuées. D'autre part, la finalisation en 2023 du projet de rénovation énergétique du préfabriqué accueil périscolaire/ALSH/salle de psychomotricité, apportera un gain significatif d'économie d'énergie (76 %) en termes de chauffage, de climatisation et d'éclairage. Avec le présent Plan de Sobriété Énergétique Communal (PSEC) validé lors du Conseil municipal du 22 novembre dernier, la lutte contre le gaspillage et les investissements en équipements qui permettent d'économiser notre énergie sont renforcés.

En exemplarité et responsabilité, le PSEC intègre plus généralement la démarche de transition écologique (éclairage public, valorisation des bâtiments, eau, biodiversité, mobilités douces et actives, démarche bas-carbone...), en partie engagée par la collectivité.

Enfin, ce plan a également pour objectif d'éviter pendant la période hivernale les coupures temporaires sur le réseau électrique.

Les mesures suivantes ont été prises, avec effet au 1^{er} décembre 2022 (différé en début 2023 pour les gros équipements).

BÂTIMENTS PUBLICS

Cantine : constat d'une consommation importante sur le poste chauffage (système de chauffage au sol énergivore). Installation d'un compteur différencié. Engagement d'un investissement sur le budget 2023 pour l'installation d'une pompe à chaleur.

École: le chauffage de la cantine et de l'école fonctionne sur deux réseaux de chaleur selon un mix énergétique gaz/électricité (gaz pour l'école à l'exception de deux radiateurs dans la classe maternelle et électricité pour la cantine).

1) Pose de deux sondes d'ambiance sur les deux réseaux de chauffage est/ouest. 2) Mise en place de têtes thermostatiques sur les radiateurs des classes avec affichage de la température. 3) isolation thermique du plafond de la classe maternelle.

École et accueil périscolaire/ALSH : installation de mousseurs sur l'ensemble des robinets.

Foyer rural: révision des critères de mise à disposition du foyer aux associations locales et adaptation de l'occupation en fonction des activités et du nombre d'occupants. Attribution possible sur des salles moins volumineuses. Formation des utilisateurs pour actionner l'horloge de programmation (chauffage avec passage en jour/nuit – variation température + ou – 3°).

Bâtiments publics : température intérieure des bâtiments publics (mairie, foyer rural, école, cantine) limitée à 19°.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Horaires d'éclairage: nouvelle programmation avec allumage à 7h (au lieu de 6h30 actuellement) et extinction à 21h (au lieu de 22h actuellement). Pendant la période hivernale, il est tenu compte des horaires des collégiens et lycéens pour se rendre le matin aux différents arrêts de transports scolaires.

- Étude avec le prestataire d'entretien du réseau pour limiter le nombre de points lumineux sur les axes rue Jean-Antoine Genty et rue Jules Gautier).
- Poursuite du Plan Pluriannuel d'Investissement de remplacement des lampes.

SUIVI DES CONSOMMATIONS ET DE L'APPLICATION DU PRÉSENT PSEC

- Nomination d'un référent sobriété énergétique.
- Mise en place d'une ronde technique tous les vendredis.

ÉCOGESTES

• Formation des personnels communaux.

Information des usagers associatifs et des équipes éducatives pour une implication maximale dans l'application Aération des locaux scolaires et périscolaires : rappel de l'utilisation des capteurs CO₂ et adaptation des temps d'aération naturelle.

DIVERS

- Réflexion sur la récupération des eaux pluviales.
- Réflexion sur une gestion différenciée des espaces publics extérieurs (cimetière, site des étangs, espaces verts, trottoirs...) pour application dès le printemps 2023.

LES PRINCIPALES MESURES



> Horaires éclairage public : matin éclairage à 7 h, soir extinction à 21 h



> Température dans les bâtiments publics (y compris l'école) : 19°



 Valorisation énergétique des bâtiments publics

Après les derniers mois placés sous le signe de l'économie d'énergie, entre risques de coupure et inflation, l'hiver est passé. Pour autant, cela ne doit pas nous faire oublier que la crise énergétique demeure. Le présent plan de sobriété communal élaboré en novembre dernier est appelé à s'inscrire dans le temps et à être renforcé chaque année.

PRENEZ DATE

DIMANCHE 14 MAI 2023, À 17H

Concert proposé par l'association Un Temps Cité:

« Passerelles », ensemble vocal dirigé par Mathieu BOLCATO À l'église de Saint-Ouen-les-Vignes

Entrée : 12 € / gratuit pour les moins de 15 ans

Un moment musical construit sur des contrastes étonnants, bousculant les codes pour le plus grand bénéfice des auditeurs en sortant des chemins balisés : aller de Saint-Saëns à Anne Sylvestre, de la musique religieuse de Mozart à une prière juive arrangée aux couleurs jazzy, de Josquin des Prés, fleuron de la Renaissance au groupe de métal Gojira, quelle promesse de plaisirs et de surprises ! Un rêve d'universalité musicale porté par un ensemble choral tout neuf de 14 chanteurs, sous la houlette du jeune et brillant chef de chœur et compositeur Mathieu BOLCATO, couronné au Festival national de Florilège vocal de Tours. Pour toutes les oreilles !

DIMANCHE 21 MAI

Vide grenier organisé par le comité des fêtes.

WEEK-END DES 3 ET 4 JUIN

Fête des étangs.

SAMEDI 3 JUIN

À 11h 30 : **apéro concert** gratuit animé par une banda des Brass Band

Suivi d'un **pique-nique citoyen** : venez avec votre panier Buvette sur place du Comité des fêtes - Stand sucreries de l'A.P.E.

Animations:

- atelier biodiversité présenté par l'Office de Tourisme Amboise.
- jeux géants proposés par Bul' de Mômes,
- à 14 h concours pétanque familial amateur.

DIMANCHE 4 JUIN:

Journée Nationale de la Pêche: ouverture de l'étang aux Audonniens pour une journée pêche *no kill** en accès libre sur inscription (* Le « no kill »est une pratique de pêche consistant à relacher sa prise après l'avoir capturée).

WEEK-END DES 2 ET 3 JUILLET

15° édition du Festival BD organisé par l'association *Prise d'Assos*.

JEUDI 27 JUILLET:

Soirée guinguette aux étangs animée par « le cyclo-bal de poche » restauration buvette sur site.

EN 2023, L'ASSOCIATION « UN TEMPS CITÉ » (UTC) VOUS PROPOSERA ÉGALEMENT...

- Le 11 juin, concert annuel de la classe de chant de l'École de musique d'Amboise.
- Le 13 juillet « Gaiement chantons! », un concert champêtre sur des musiques de la Renaissance proposé par l'Ensemble Jacques Moderne, à 15 h sur la prairie du château de Gerbault et à 18 h 30 dans le centre du village.
- Les 16 et 17 septembre, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, « L'orgue de Saint-Ouen dans tous ses états » : histoire, restauration, découverte de l'instrument, possibilité de jouer de l'orgue, écoute d'œuvres exécutées par un organiste.
- Le 24 septembre, la formation Ars Magenta interprétera le Stabat Mater de Pergolese et le Salve Regina de Scarlatti, à 17 h à l'église.
- Les 18 et 19 novembre avec *Les Passeurs de livres*, vide-bibliothèques dans le foyer rural et la mairie.
- Tous les jeudis de 14 h 30 à 16 h 30, à la mairie, un atelier d'initiation à la calligraphie.
- Le 9 décembre un stand UTC au marché de Noël organisé au foyer rural par les Scrapouillettes.
- Au cours de l'année :
- participez au recueil de la mémoire des anciens,
- contribuez à la conception et à l'élaboration d'un circuit de découverte de la commune,
- concevez une brochure sur Saint-Ouen-les-Vignes dans les années 1920 lorsque la commune enrichit sa dénomination de « les-Vignes ».

Accompagnez UTC sur ce cheminement de découvertes... Contact : untempscité.utc@gmail.com

Coordination et rédaction : Mairie de Saint-Ouen-les-Vignes • Design graphique : Studio 6 comme une idée • Impression : Mairie de Saint-Ouen-les-Vignes - Ne pas jeter sur la voie publique

VIE PRATIOUE

IMPÔTS

Avant le 30 juin : Déclaration des propriétaires de biens immobiliers via «gérer mes biens immobiliers» sur : *impot.gouv.fr*



En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants.

Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales).

Ces derniers devront, pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023). Les contribuables auront jusqu'au 30 juin 2023 pour le faire. Ensuite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

• Si vous êtes un particulier :

Connectez-vous sur Votre espace particulier

> Biens immobiliers

• Si vous êtes un professionnel:

Rendez-vous sur Votre espace professionnel

> Démarches > Gérer mes biens immobiliers

IMPORTANT

Pour les personnes déclarant leur impôt en version papier, vous devez adresser un simple courrier aux services des impôts de Loches indiquant l'occupation des biens que vous possédez.

URBANISME : DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE, DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

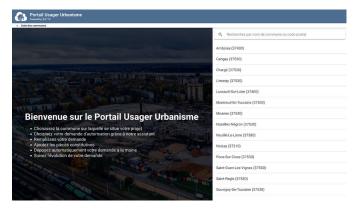
Pour déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable... 2 solutions possibles :

• déposer le dossier en ligne sur le site : sve-valdamboise.sirap.fr

> sélectionner la commune et créer un compte

• déposer le dossier papier en mairie :

dans ce cas, un seul exemplaire suffit (contrairement à ce qui est indiqué sur le cerfa). En effet, c'est la mairie qui procède au dépôt en ligne. Inutile donc d'avoir plusieurs exemplaires.



ÉTAT CIVIL



TOUTES NOS FÉLICITATIONS

Lucrecia PIROULAS, née le 14 novembre 2022 Victor ZEELEN, né le 26 décembre 2022 Juliette BOISSÉ, née le 21 janvie 2023 Nelly COUTHIER, née le 14 février 2023

Afin d'être en conformité avec le RGPD (Règlement Général de Protection des Données), les événements concernant l'état civil ne sont publiés qu'avec l'accord des familles. Merci de votre compréhension.

MAIRIE

4 Place de l'Église – 37530 SAINT-OUEN-LES-VIGNES 02 47 30 18 87 / mairie-st-ouen-les-vignes@wanadoo.fr www.saint-ouen-les-vignes.fr

HORAIRES D'OUVERTURE:

Lundi: 14 h - 17 h 30

Mardi, jeudi, vendredi et samedi : 08 h - 12 h / fermé l'après-midi

Mercredi: fermé



PERMANENCES:

MAIRE:

M. Philippe DENIAU: samedi de 10 h à 12 h et sur rendez-vous

ADJOINTE ENVIRONNEMENT-URBANISME :

Mme Sophie PETIT: vendredi de 15 h 30 à 17 h 30 sur rendez-vous

ADJOINT BÂTIMENTS-VOIRIE-CIMETIÈRE-NUMÉRIQUE :

M. Dominique GEAY: samedi de 10 h à 12 h

ADJOINTE AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES :

Mme Claudette COURTOIS : vendredi de 10 h à 12 h

ADJOINT COMMUNICATION-ANIMATION-CUI TURE :

M. Patrick TURBAT : mardi de 10 h à 12 h





SPÉCIAL BIODIVERSITÉ

Retrouvez toute l'actualité de votre mairie sur : www.saint-ouen-les-vignes.fr



RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ SUR SAINT-OUEN-LES-VIGNES

Ensemble, faisons progresser la connaissance du vivant!

PETIT RAPPEL

Le Val d'Amboise et ses 14 communes sont engagés dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunal, avec le soutien de l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre du plan France Relance et de la Région Centre-Val de Loire, pour un coût total de 213 850 € (dont 80 % sont subventionnés par des fonds nationaux et régionaux). L'objectif est d'actualiser et d'enrichir les connaissances du vivant et le faire découvrir au plus grand nombre!

Ce travail est réalisé par une équipe pluridisciplinaire de 15 spécialistes appartenant aux différents partenaires sélectionnés par la CCVA à savoir :

- 1) le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE);
- 2) la Ligue pour la protection des Oiseaux Centre-Val de Loire;
- 3) Ligéria Nature;
- 4) la Société d'Etude, de Protection et de l'Aménagement de la Nature en Touraine (SEPANT);
- 5) Caudalis.

Neuf groupes d'espèces au total représentant la faune et la flore typique du territoire ont été sélectionnés pour cette étude :

- 1) la flore vasculaire (plantes dotées de vaisseaux permettant la circulation de l'eau et de la sève);
- 2) les oiseaux;
- 3) les mammifères :
- 4) les chiroptères (ou chauves-souris);
- 5) les reptiles;
- 6) les amphibiens;
- 7) les coléoptères ;
- 8) les odonates (ou libellules);
- 9) les orthoptères (ou criquets, sauterelles et grillons).

Notre commune fait partie des 7 premières du territoire sur lesquelles une série d'inventaires a été menée en 2022, tout comme Nazelles-Négron, Neuillé-le-Lierre, Montreuil-en-Touraine, Limeray, Pocé-sur-Cisse et Noizay.

En 2023, l'étude se poursuit sur les sept autres communes de la CCVA.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont déjà participé à l'élaboration de cet inventaire, soit simplement par leur accord pour le passage des spécialistes sur leur propriété, soit pour leur aide dans la collecte et restitution d'informations précieuses. Sans eux, rien ne serait possible, car la majeur partie des zones observées est sur le domaine privé.

RÉSULTATS

Une fois les nombreuses données compilées, nous vous proposons de découvrir le résultat des espèces inventoriées sur cette première partie de restitution.

- Plus de 125 jours passés sur le terrain.
- Plus de 10 000 données recueillies sur le terrain en 2022 par 18 observateurs du groupement.
- Ce chiffre monte à 11 641 si l'on intègre les données contemporaines et anciennes mais récemment saisies.
- Plusieurs données en cours d'intégration (Maison de la Loire, naturalistes indépendants, etc.).
- Plus de 200 sites d'inventaires, répartis entre sites prévus (105) et sites spontanés.
- 322 espèces faunistiques (taxons suivis).
- 626 espèces floristiques.
- Nombreuses découvertes d'espèces sur le territoire, jusqu'alors non observées.
- 211 propriétaires concernés 1 421 espèces tout compris (basé sur les 11 641 données).

POUR EXEMPLE:

RÉSULTAT DE LA PROSPECTION DES AMPHIBIENS D'ERIC SANSAULT (CAUDALIS)

- Site pionnier du Vieux Joué:
 - De jour : fort potentiel botanique et en libellules.
 - De nuit : trois tritons crêtés, un dytique déterminant des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Environnemental Faunistique et Floristique).
- **Pont de la Ramberge :** une jeune Coronelle lisse écrasée (serpent assez rare dans le département).



Coronelle lisse - 2020.06.13 @EricSansault

PHOTOS DE SPÉCIMENS INVENTORIÉS SUR NOTRE COMMUNE

Et leur situation en Centre-Val de Loire :

Quasi menacé

Préoccupation mineure Données insuffisantes ou inconnues



Cladanthus mixtus SOLV_2022.05.30 ©DamienAvril



Cyanus segetum SOLV_2022.05.30 ©DamienAvril



Vicia angustifolia SOLV_2022.05.30 ©DamienAvril



Xanthium spinosum_St-Ouen_2022.05.30_DamienAvril



Anacamptis laxiflora



Lestes dryas STOUEN_2022.06.22 @ThibautRiviere



Linotte melodieuse ST004_2022.05.25 ©ThibautRiviere



Pie-grieche ecorcheur ST003_2022.06.22 ©ThibautRiviere



Triton crete SOLV_2022.04.26 ©EricSansault



Cistude d'Europe 2020.05.29 ©EricSansault



Cybister lateralimarginalis SOLV_2022.04.26 ©EricSansault



Cyaniris semiargus ST003_2022.05.25 @FrancoisRose